



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) », tenue le mardi 5 janvier 2021. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Tarek **Ladeb**



Annexe I

Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil – l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. J'attends avec intérêt de collaborer étroitement avec chacun d'entre eux sur cette question importante.

Depuis mon dernier exposé, le 11 décembre 2020 (voir S/2020/1202, annexe I), le Bureau des affaires de désarmement a maintenu des contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à propos des activités relatives à cette question. En outre, les 14, 18 et 28 décembre 2020, le Bureau des affaires de désarmement a reçu de la Mission permanente de la République arabe syrienne des informations concernant les questions chimiques pour la période en cours. Ces informations ont été étudiées avec attention et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité de l'OIAC à se rendre en République arabe syrienne. Le Secrétariat technique poursuit néanmoins ses activités dans le cadre de son mandat aux fins de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC continue de s'employer à éclaircir toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale soumise par la République arabe syrienne à l'OIAC. Comme l'a signalé le Directeur général de l'OIAC dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 11 décembre 2020 (voir S/2020/1202, annexe II), si des progrès ont été accomplis durant le dernier cycle de consultations avec l'autorité nationale syrienne, sachant que trois questions liées à la déclaration initiale syrienne ont été réglées, 19 autres questions restent en suspens. L'une de ces questions en suspens concerne une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée par l'autorité nationale syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques. Toutefois, l'examen de toutes les informations et autres éléments recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014 indique que la fabrication et/ou l'armement d'agents neurotoxiques de guerre chimique a eu lieu dans cette usine. Le Secrétariat technique de l'OIAC a donc demandé à la République arabe syrienne de déclarer les types et quantités exacts d'agents chimiques fabriqués ou armés sur le site en question. D'après les informations communiquées par le Secrétariat technique de l'OIAC, je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore répondu à cette demande.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste donc d'avis qu'à ce stade, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Je saisis cette occasion pour réitérer que tant que ces questions ne seront pas réglées, la communauté internationale ne pourra être certaine que le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a été éliminé.

On m'a informée que les résultats de la septième série d'inspections menées par le Secrétariat technique de l'OIAC dans les installations du Centre syrien

d'études et de recherches scientifiques (CERS) à Barzé et à Jamraya en novembre seront communiqués au Conseil exécutif de l'OIAC en temps opportun.

Je crois également comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier de la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2 qui a été faite au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du CERS à Barzé en 2018.

Je note que la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec le Gouvernement syrien et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne divers incidents. Comme cela a déjà été signalé, la réalisation d'autres déploiements de la mission d'établissement des faits dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu et publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne les inspections demandées au paragraphe 8 de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil exécutif de l'OIAC, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (voir S/2020/724), le Secrétariat technique suit l'évolution de la situation et informera la République arabe syrienne lorsqu'il sera prêt à se déployer dans cette optique.

On ne le répétera jamais assez : rien ne saurait justifier l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. L'utilisation de telles armes dans l'impunité et sans avoir à rendre de comptes constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et un danger pour nous tous. Il est donc impératif de demander des comptes à tous ceux qui utilisent des armes chimiques. Alors que nous entamons une nouvelle année, je réitère mon espoir sincère que les membres du Conseil s'uniront sur cette question. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à fournir tout l'appui et toute l'assistance possibles.

Avant de conclure, je souhaite faire écho au message du Secrétaire général publié à l'occasion de la nouvelle année :

« Faisons la paix entre nous et avec la nature, et, ensemble, luttons contre la crise climatique, endiguons la propagation de la COVID-19 et faisons de 2021 une année placée sous le signe de la guérison. »

Annexe II**Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Comme il s'agit de la première visioconférence publique du Conseil de sécurité en 2021, je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil à nos cinq nouveaux membres que sont l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. Nous attendons avec intérêt que tous les membres du Conseil travaillent de concert pour ouvrir un nouveau chapitre de solidarité et de coopération en 2021, afin d'honorer l'importante responsabilité collective que nous confie la Charte des Nations Unies. Je saisis également l'occasion pour féliciter la Tunisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous nous engageons à appuyer pleinement le travail de la délégation tunisienne.

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé sur le dossier des armes chimiques syriennes (annexe I). La position de la Chine sur la question des armes chimiques est cohérente depuis le début. Nous nous opposons à l'utilisation d'armes chimiques par quelque État, organisation ou personne que ce soit, indépendamment de l'objectif poursuivi et quelles que soient les circonstances. Les allégations d'emploi d'armes chimiques doivent faire l'objet d'une enquête et être traitées de manière impartiale et objective sur la base des données factuelles et des dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

La Chine souligne que la Syrie s'est dite à de nombreuses reprises toute disposée à coopérer avec le Secrétariat technique et que les deux parties ont, dans le cadre de consultations, clos trois des questions en suspens concernant la déclaration initiale. L'attitude constructive de la Syrie et les résultats du dialogue entre les deux parties méritent d'être pris en compte. Nous les encourageons à continuer de s'employer à progresser sur les autres questions en suspens. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a adressé à la présidence du Conseil de sécurité de nombreuses lettres contenant des informations détaillées sur les organisations terroristes qui projettent des attaques à l'arme chimique. Ces informations méritent toute l'attention du Conseil. La Chine espère que le suivi de ces informations sera assuré dans les rapports mensuels et les séances d'information du Conseil.

Je tiens également à souligner que la Syrie est un État Membre de l'ONU et que le Gouvernement syrien en est le Gouvernement légal. Ce n'est pas un prétendu régime. Il s'agit là d'une marque fondamentale de respect pour un État Membre de l'ONU.

Étant donné l'importance cruciale du dossier des armes chimiques, la question de la responsabilisation doit être replacée dans le cadre de la CIAC. Les enquêtes doivent être fondées sur le respect des faits et de la science. Nous sommes opposés à des mesures prises dans la précipitation alors qu'il n'y a aucune preuve concluante et que les rapports soulèvent une multitude d'interrogations. Nous espérons que les rapports de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) seront en mesure d'établir une chaîne de preuves complète et sans faille, faute de quoi l'objectivité, la neutralité et l'autorité de l'OIAC seraient remises en question. Sachant que les rapports sont truffés de controverses et que les parties restent extrêmement divisées, forcer une quelconque action n'est pas la ligne de conduite à adopter à ce stade. Le Secrétariat technique devrait encourager des discussions approfondies sur les éléments des rapports suscitant le doute, afin de se convaincre mutuellement grâce à une analyse scientifique et des informations factuelles. C'est la seule manière

de mettre pleinement en œuvre la résolution 2118 (2013) et de préserver l'autorité de l'OIAC.

Nous voyons actuellement l'OIAC se heurter à des défis dans ses travaux et à des divisions marquées et des confrontations entre les parties. Le mois dernier, le Directeur général Arias a indiqué qu'il était en contact étroit avec les États Membres (voir S/2020/1202, annexe II). Nous encourageons le Directeur général et le Secrétariat technique à intensifier leurs efforts pour faire en sorte que les États parties renouent avec la tradition des décisions prises par consensus et évitent de forcer un vote. En outre, nous attendons avec intérêt que le Directeur général Arias présente un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre de séances publiques et qu'il réponde aux questions des membres du Conseil.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je souhaite à mon tour une très chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres élus, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux.

Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé (annexe I). En dépit de l'absence de progrès sur ce dossier, nous apprécions beaucoup qu'elle nous rejoigne tous les mois avec un message très important. Aujourd'hui encore, elle a rappelé au Conseil, comme elle le fait généralement en conclusion de son exposé, que l'emploi d'armes chimiques est intolérable et constitue une violation grave du droit international, et qu'il est impératif que ceux qui utilisent, ou ont utilisé, des armes chimiques soient identifiés et répondent de leurs actes.

En réalité, ce rappel ne devrait pas être nécessaire. Je doute que qui que ce soit au Conseil ne soit pas d'accord avec la Haute-Représentante. Le Conseil de sécurité a confirmé cette position dans la résolution 2118 (2013) et, plus récemment, dans la déclaration présidentielle S/PRST/2019/14, adoptée en novembre 2019. Nous sommes nombreux à mettre ces mêmes vues en exergue dans nos déclarations. Malheureusement, toutefois, le fossé se creuse en ce qui concerne les valeurs, normes et engagements dont le Conseil de sécurité a convenu et la manière dont il les fait respecter.

En ce qui concerne l'établissement des responsabilités, la résolution 2118 (2013) indique clairement que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. Face à des preuves évidentes de l'emploi d'armes chimiques, le Conseil de sécurité a l'obligation d'agir et d'intervenir avec détermination. Les preuves sont là. Des preuves solides, cohérentes et fondées sur des données scientifiques, selon lesquelles le régime syrien a employé des armes chimiques contre son propre peuple à sept reprises au moins, ont été fournies par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, qui représentent les meilleurs experts indépendants dans ce domaine. Pourtant, toutes les tentatives menées au sein du Conseil pour prendre des mesures et progresser vers l'établissement des responsabilités ont été bloquées par la Fédération de Russie, qui n'aime pas les résultats gênants des rapports et ne peut donc pas les accepter.

Dans la déclaration présidentielle de 2019, le Conseil de sécurité avait réaffirmé à l'unanimité son ferme appui à l'action menée par l'OIAC. En pratique, en revanche, un État Membre nous affirme que le Secrétariat technique de l'OIAC recourt aux deux poids, deux mesures, se livre à des campagnes de diffamation à motivation politique et manipule et falsifie ses rapports. Il ne s'agit pas là d'une critique constructive visant à renforcer une institution, mais d'une campagne de désinformation concertée, destinée à couvrir les crimes du régime d'Assad et à saper l'interdiction des armes chimiques.

La résolution 2118 (2013) dispose également que la République arabe syrienne coopérera pleinement avec l'OIAC. Néanmoins, sept ans et 87 rapports mensuels plus tard, 19 questions sont toujours en suspens concernant la déclaration initiale. Comme le dernier rapport du Directeur général (voir S/2020/1300, annexe) nous l'apprend, la Syrie n'a pas répondu à plusieurs demandes d'information de l'OIAC concernant ses installations de production d'armes chimiques. La Syrie a ouvertement traité par

le mépris la décision (EC-94/DEC.2) prise par le Conseil exécutif de l'OIAC en juillet 2020, ainsi que les propositions d'assistance du Secrétariat technique. Mais, au lieu de condamner de tels comportements, nous entendons certains membres du Conseil encourager un non-respect des règles. On nous dit que toutes les questions en suspens sont pour ainsi dire fabriquées de toutes pièces et que le Conseil exécutif impose à la Syrie des exigences impossibles et irréalistes.

La réémergence des armes chimiques est l'une des menaces les plus urgentes qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. En plus d'être massivement utilisées comme arme de guerre par le régime syrien pour éliminer l'opposition et terroriser son peuple, les armes chimiques ont servi, récemment, à des tentatives d'assassinat. L'utilisation du Novitchok – au Royaume-Uni en 2018 contre les Skripal, et l'année dernière en Russie contre l'opposant politique Alexei Navalny – constitue une violation du droit international et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous appelons de nouveau la Russie à mener une enquête minutieuse et transparente sur ces crimes, en gardant à l'esprit les engagements qu'elle a pris au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Le Conseil de sécurité a l'obligation de traiter de la question de l'emploi des armes chimiques et d'y répondre, compte tenu de la menace qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons qu'en 2021, le Conseil de sécurité ne restera pas les bras croisés mais prendra des mesures pour faire respecter ses résolutions, la Convention sur les armes chimiques et la Charte des Nations Unies. Pour faire écho à M^{me} Nakamitsu, nous espérons que les membres du Conseil s'uniront sur cette question importante.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Une fois de plus, aucun progrès n'est à signaler. Pourtant, des gestes simples pourraient être effectués et ils incombent au régime syrien. Le premier d'entre eux est de faire – enfin – la lumière sur la déclaration initiale.

Comment expliquer que 19 questions demeurent toujours en suspens sept ans après l'adoption de la résolution 2118 (2013) ? Surtout, comment expliquer que de nouvelles questions continuent de s'ajouter aux anciennes ? Le régime doit absolument faire la lumière sur le nouveau site de production non-déclaré mis en évidence par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en novembre.

Contrairement à ce que certains prétendent, cette situation incombe entièrement au régime. En effet, la réunion du mois dernier avec le Directeur général (voir S/2020/1202, annexe II) montre que l'OIAC remplit pleinement son mandat. L'OIAC travaille avec un parfait professionnalisme et une parfaite impartialité. Prenons la mission d'établissement des faits. Lorsqu'elle bénéficie d'éléments robustes et étayés, comme en 2019 après le recueil des dizaines de témoignages et d'une centaine d'échantillons en lien avec les allégations sur les attaques sur Douma, elle présente des conclusions claires et sans appel. En revanche, lorsque les preuves sont insuffisantes, elle n'hésite pas à le reconnaître en toute transparence. Cette méthodologie est un gage de crédibilité.

Deuxièmement, l'OIAC et ses États parties font preuve d'une grande cohérence. Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification a conclu sans aucune ambiguïté à la responsabilité du régime dans trois attaques à l'arme chimique intervenues en mars 2017 à Latamné. En réaction, le Conseil exécutif a adopté sa décision de juillet. C'est sur cette base que le Directeur général a produit son rapport d'octobre. La conclusion est malheureusement limpide : la Syrie n'a pris absolument aucune mesure pour tenter de se mettre en conformité. Tout cela est parfaitement cohérent et c'est la raison pour laquelle la France a déposé en novembre auprès du Secrétariat technique de l'OIAC, au nom de 46 délégations issues de quatre groupes géographiques, un projet de décision pour prendre les mesures qui s'imposent. Ce projet de décision sera soumis à la seconde partie de la Conférence des États parties qui se tiendra d'ici avril prochain.

C'est pourquoi je ne peux que regretter une fois de plus les accusations mensongères de ceux qui cherchent à jeter le discrédit sur l'OIAC. L'OIAC n'est pas une « boîte noire », il n'y a pas de complot, il n'y a pas de pression, ni d'instrumentalisation du Secrétariat. Il y a simplement la réalité des faits. Nous les connaissons tous : le régime a utilisé des armes de guerre interdites par le droit international contre sa propre population et, depuis, nous voyons les armes chimiques réémerger et se banaliser en Syrie, et ailleurs.

La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités. C'est le sens de notre mobilisation continue, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques que nous avons lancé, avec nos partenaires, en 2018.

Annexe V

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

L'Inde salue l'engagement dont fait preuve le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans l'exercice de ses responsabilités en ces temps difficiles de pandémie. Nous avons pris acte des conclusions mentionnées dans les deux récents rapports de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne.

Nous retenons également que l'OIAC est en train d'analyser les informations recueillies dans le cadre de ses derniers déploiements pour des cas liés à l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie. Nous notons avec satisfaction que trois questions relatives à la déclaration initiale de la Syrie ont été résolues au cours des six derniers mois.

Nous encourageons la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC à poursuivre leur dialogue et leur coopération afin de parvenir à un règlement rapide de toutes les questions en suspens. L'Inde a apporté une contribution financière de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour les activités liées à la destruction des stocks de produits chimiques et des installations connexes en Syrie.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques, qui est un instrument de désarmement singulier et non discriminatoire et qui sert de modèle pour l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. L'Inde est fermement opposée à tout emploi d'armes chimiques, où que ce soit, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Nous condamnons énergiquement l'utilisation des armes chimiques, que rien ne saurait justifier.

En ce qui concerne les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie et les enquêtes menées à cet égard, l'Inde a toujours souligné la nécessité de mener une enquête impartiale et objective sur toute allégation d'utilisation d'armes chimiques, en suivant scrupuleusement les dispositions et les procédures prévues par la Convention. Toute préoccupation doit être traitée en concertation avec toutes les parties concernées. Nous sommes d'avis que la politisation de la question n'est ni utile ni productive.

L'Inde reste préoccupée par la possibilité que de telles armes tombent entre les mains d'organisations et d'individus terroristes. Les groupes terroristes ont profité du conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie pour s'y retrancher, faisant planer une menace sur l'ensemble de la région. Le monde ne peut pas se permettre de donner un quelconque sanctuaire à ces terroristes ni de diluer sa lutte contre ces groupes.

L'Inde a toujours appelé à un règlement global et pacifique du conflit syrien sur la base d'un dialogue mené par les Syriens, qui tienne compte des aspirations légitimes du peuple syrien. Nous avons également contribué au retour à la normale et à la reconstruction de la Syrie en fournissant une aide humanitaire et en mettant en valeur les ressources humaines.

Nous continuons également d'appuyer les processus de Genève et d'Astana en vue d'un règlement rapide du conflit en Syrie.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président, et vous félicite de votre accession à la présidence. Vous savez que vous pouvez compter sur le plein soutien de la délégation irlandaise tout au long de ce mois et de votre excellent programme de travail. Je peux également dire que nous sommes ravis, en tant que nouveau membre, d'assumer notre position ici en tant que membre élu du Conseil de sécurité.

En outre, je remercie vivement la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son excellent exposé.

Nous savons que le Conseil aborde ce sujet chaque mois, et certains des arguments que nous avons déjà entendus peuvent, de fait, nous paraître connus. Mais alors que nous prenons place pour la première fois à la table du Conseil, je voudrais dire que l'Irlande juge ce débat vraiment important.

Mon pays condamne sans équivoque toute utilisation d'armes chimiques, à tout moment, en tout lieu et en toute circonstance. Nous considérons que la nette augmentation de l'emploi d'armes chimiques ces dernières années est profondément inquiétante. Cela nous montre que le cadre contre l'utilisation de ces armes meurtrières pourrait bien être menacé, et je pense que chacun d'entre nous ici présent a la responsabilité de combattre cette menace.

Le Conseil doit se prononcer clairement sur la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité et de lutter contre l'impunité des acteurs qui utilisent ces armes atroces, quels que soient le moment et l'endroit. L'Irlande travaillera sans relâche avec ses collègues du Conseil à cette fin.

En raison de sa diligence, de son impartialité et de son analyse professionnelle, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle crucial. Ceci est à notre sens plus vrai que jamais.

Comme l'a clairement expliqué son Directeur général, M. Arias, au Conseil le mois dernier (voir S/2020/1202, annexe II), le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas ménagé ses efforts au cours des sept dernières années pour évaluer la déclaration initiale de la Syrie et aider le pays à la remplir. Il est profondément inquiétant qu'au bout de sept longues années d'efforts, il ne soit toujours pas possible, compte tenu des lacunes et des incohérences que contient la déclaration de la Syrie sur son programme d'armes chimiques, de considérer sa déclaration initiale comme exacte et complète. L'Irlande appuie pleinement les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification visant à régler la question des armes chimiques et de leur utilisation en Syrie.

Je tiens à dire clairement aujourd'hui que les problèmes liés à la déclaration initiale ne sont pas insignifiants, comme certains tentent de le faire croire. Au cours des sept dernières années, le nombre de questions non réglées est passé de cinq à 19. La déclaration de la Syrie a été amendée à 17 reprises, avec notamment l'ajout d'une installation de fabrication et de quatre centres de recherche-développement, et le doublement du nombre d'agents et de matières chimiques déclarés. Des questions se posent également en ce qui concerne des munitions et des centaines de tonnes d'agents chimiques qui auraient été détruits avant l'adhésion de la Syrie, ce qu'il reste impossible de vérifier. Comme le montrent les derniers rapports, une autre question se pose à propos d'une installation de fabrication déclarée comme n'ayant jamais été utilisée, alors que les éléments de preuve indiquent clairement le contraire.

Depuis la déclaration initiale de la Syrie, la mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint ont mené des enquêtes et signalé l'utilisation d'armes chimiques en Syrie à de multiples occasions. Le Mécanisme, et maintenant l'Équipe d'enquête et d'identification, ont attribué la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques dans certains cas aux autorités syriennes.

De l'avis de l'Irlande, tout ceci montre clairement qu'il est de plus en plus urgent de régler pleinement les questions en suspens. Nous estimons que seule l'OIAC a les compétences spécialisées pour ce faire. Et à cet égard, nous savons que nous sommes entre de bonnes mains.

Comme l'a expliqué le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Arias, le mois dernier, les équipes d'enquête de l'OIAC sont constituées d'experts hautement qualifiés dans leurs domaines respectifs qui sont en mesure d'évaluer, d'analyser et de vérifier de manière indépendante des informations qu'ils ont collectées par eux-mêmes, ainsi que celles qui leur sont transmises par de multiples sources, y compris le Gouvernement syrien. Cette procédure vise à garantir que toute conclusion est aussi fondée que possible.

Le Conseil exécutif de l'OIAC a clairement énoncé en juillet les mesures que devait prendre la Syrie pour recommencer à se conformer pleinement à la Convention sur les armes chimiques. L'Irlande a parrainé cette décision. Nous regrettons sincèrement l'absence d'une réponse réelle et concrète de la Syrie à cette demande.

En avril, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques se réunira à La Haye. Les États parties devront alors décider de la voie à suivre. L'Irlande appuiera l'utilisation de toutes les mesures prévues par la Convention sur les armes chimiques (CIAC) pour garantir le respect de ses dispositions par la Syrie. L'Irlande appuie également fermement les sanctions de l'Union européenne relatives à l'utilisation d'armes chimiques, qui englobent l'inscription d'acteurs ayant utilisé des armes chimiques en Syrie sur la liste des sanctions.

Soyons clairs. Ce sont les actes de la Syrie elle-même qui nous ont menés à ce point, et les autorités syriennes sont tenues d'agir immédiatement pour honorer leurs obligations en vertu de la CIAC. En tant qu'État partie à la Convention, nous estimons que la Syrie a l'obligation d'éliminer totalement son programme d'armes chimiques et de coopérer activement, ouvertement et de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC.

Pour terminer, je ne peux que me faire l'écho des sentiments profonds et sincères exprimés par la Haute-Représentante à la fin de sa déclaration aujourd'hui, qui a souhaité que l'on commence l'année 2021 sur une note plus optimiste.

Annexe VII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé détaillé.

Je réitère l'appui du Kenya au mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAAC) et à la responsabilité qui lui incombe de veiller à la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous condamnons tout emploi d'armes chimiques, quels que soient les objectifs et les circonstances.

Il est tellement critique et important de diffuser ce principe pour garantir la sécurité mondiale que toutes les allégations d'utilisation d'armes chimiques doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et transparentes. Les résultats doivent être objectifs et considérés comme objectifs par toutes les parties raisonnables. Ils doivent pouvoir résister à un examen rigoureux qui constituera la base de leur crédibilité générale.

Nous prenons note du fait que la République arabe syrienne continue de coopérer avec l'OIAAC, comme le montre la présentation de son quatre-vingt-cinquième rapport à l'OIAAC. En ce qui concerne les 19 lacunes, incohérences et disparités non encore résolues, la Syrie doit continuer de collaborer avec l'OIAAC pour qu'une solution soit trouvée et pour que les enquêtes soient closes.

Des ravages du terrorisme à la politisation de la lutte antiterroriste par de multiples acteurs, et aux multiples allégations d'emploi d'armes chimiques, la Syrie est à la fois une victime et un symbole d'un ordre mondial mis à rude épreuve par l'unilatéralisme, la politique du plus fort et la guerre sans limites.

Aussi campées sur leurs positions que puissent être les principales parties au conflit, le Kenya estime qu'il reste possible pour le Conseil de sécurité de s'unir. Le fondement de notre volonté renouvelée de collaborer doit être qu'il est dans l'intérêt de tous les membres, permanents et non permanents, de montrer au monde que le Conseil de sécurité peut continuer de s'acquitter de son mandat dans les circonstances les plus difficiles.

Le Kenya estime que l'accomplissement de sa mission principale mènerait le Conseil à appuyer un dialogue dirigé et contrôlé par les Syriens auquel participeraient tous les acteurs attachés à la sécurité et opposés à la violence terroriste afin de promouvoir des objectifs politiques.

Nous nous tenons aux côtés du peuple syrien, qui aspire à instaurer un dialogue inclusif axé principalement sur ses besoins, sa vie et la paix à long terme.

Annexe VIII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous félicitons la Tunisie de son accession à la présidence pour le mois de janvier, et je réitère le plein appui de ma délégation.

Nous sommes reconnaissants des messages de bienvenue que nous avons reçus, et nous remercions M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, du travail qu'elle effectue son bureau pour tenir le Conseil de sécurité informé. Nous avons pris note de sa présentation et du rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Le Mexique condamne dans les termes les plus fermes l'utilisation de toutes les armes de destruction massive, y compris, bien sûr, des armes chimiques, quels que soient les acteurs, le lieu ou les circonstances. L'utilisation de ce type d'armes constitue un crime et une violation grave du droit international et du droit international humanitaire.

C'est pourquoi la Convention sur les armes chimiques est un exemple de multilatéralisme efficace. Et c'est précisément en raison de la vocation multilatéraliste du Mexique que nous appuyons l'action de l'OIAC. Les États parties à la Convention sont tenus de défendre son intégrité et d'exiger qu'elle soit respectée, ainsi que les décisions émanant de ses organes directeurs.

Le Mexique, qui a pleinement confiance dans le professionnalisme de l'OIAC, collabore avec l'Organisation au sein de son conseil exécutif, et ce, quasiment depuis que la Convention est née. D'ailleurs, nous avons assuré la présidence de la vingt-cinquième Conférence des États parties.

Il est crucial de régler les questions en suspens concernant les incidents en Syrie. Nous nous félicitons donc des progrès récents s'agissant de la coopération entre ce pays et l'OIAC – progrès qui, bien que modestes, ont permis d'éclaircir trois des questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie. Le Mexique espère que les discussions entre l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et les autorités syriennes continueront de clarifier les incohérences relevées dans la déclaration initiale de la République arabe syrienne, mises en évidence dans le dernier rapport du Directeur exécutif de l'OIAC (voir S/2020/1300, annexe).

Mon pays attend les conclusions des enquêtes du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, tout en suivant avec intérêt les activités de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, ainsi que celles de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, concernant les incidents dans lesquels des armes chimiques auraient été utilisées en Syrie. Le Mexique appelle fermement à la pleine coopération du Gouvernement de Damas et des autres acteurs afin que ces organes puissent poursuivre leurs travaux et soumettre leurs rapports respectifs au Conseil de sécurité. Dans le même esprit, nous attendons que le Secrétariat technique de l'OIAC effectue les inspections mandatées.

Mon pays réaffirme qu'il importe que la Syrie respecte toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et qu'elle s'acquitte des obligations qui lui incombent en tant qu'État partie. Le Mexique espère que les autorités syriennes clarifieront les inexactitudes qui subsistent dans la déclaration initiale et qu'elles faciliteront l'accès de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, afin qu'elles puissent mener à bien leur travail sur les incidents

au cours desquels des armes chimiques auraient été utilisées, et qu'elles puissent collecter toutes les preuves pertinentes et compléter les conclusions en la matière.

En outre, le Mexique exhorte le Conseil de sécurité à poursuivre son examen minutieux des informations relatives à cette question, notamment celles qui concernent l'emploi présumé d'armes chimiques par des groupes terroristes sur le territoire syrien. Nous sommes, bien sûr, préoccupés par les informations faisant état d'une utilisation d'armes et d'agents chimiques sur le territoire d'États parties à la Convention. L'emploi ou la menace d'armes de destruction massive ne peuvent tout simplement pas être tolérés.

Par ailleurs, le Mexique appelle à faire en sorte que les questions relatives au dossier syrien ne polarisent pas les délibérations et les décisions d'autres organismes des Nations Unies, comme la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous devons clarifier ces questions de manière impartiale, transparente et rigoureuse, sur la base de preuves et de faits, et dans les limites du cadre juridique en vigueur.

Annexe IX**Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais commencer par féliciter la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous assurer, Monsieur le Président, du soutien total de ma délégation au cours de ce mois. À nos nouveaux collègues, je souhaite la bienvenue au Conseil. Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu pour son exposé (annexe I).

Le Niger reste déterminé à coopérer étroitement avec la communauté internationale pour l'élimination complète des armes chimiques. De ce fait, nous soutenons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et demandons aux membres de coopérer pleinement, et de bonne foi, avec l'organisation pour faire avancer l'idéal de débarrasser le monde des armes chimiques et prévenir leur utilisation. L'utilisation de ces armes est une menace à la paix et à la sécurité et constitue une violation du droit international en la matière, que ce soit en Syrie ou ailleurs dans le monde.

Sept ans après l'adoption, à l'unanimité du Conseil, de la résolution 2118 (2013), la question de l'élimination de l'arsenal chimique syrien et la situation des responsabilités, dans l'usage de ces armes, par des acteurs dans le conflit qui secoue le pays, peinent à trouver un règlement définitif, du fait d'un déficit de coopération entre les parties concernées d'une part, et de l'influence des acteurs externes sur la gestion de ce dossier de l'autre.

Je voudrais réitérer la nécessité pour le Conseil de sécurité de faire preuve d'une réelle unité de vues, si l'on veut que les progrès réalisés dans le traitement et l'élimination des armes chimiques syriennes soient effectifs et vérifiables. Cette unité est indispensable, car du traitement que nous réservons à ce dossier dépend la crédibilité de l'OIAC, mais aussi celle du Conseil de sécurité, en tant que principal organe investi du mandat d'éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous saluons le dialogue continu entre le Secrétariat technique de l'OIAC et le Gouvernement syrien afin de trouver des réponses aux questions en suspens pour consolider la déclaration initiale, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC du 27 septembre 2013 et à la résolution 2118 (2013). Cela contribuera positivement au prochain cycle de consultations et, espérons-le, permettra de réaliser des progrès substantiels sur cette question.

Enfin, nous prenons note de la lettre du Gouvernement syrien alléguant de l'introduction en Syrie, par des groupes armés, de produits chimiques qui pourraient être utilisés pour des attaques à l'arme chimique sous faux pavillon, qui ne doit pas être négligée. Ma délégation réitère son appel aux Nations Unies et au Secrétariat technique de l'OIAC pour qu'ils accordent une attention nécessaire à ces allégations.

Annexe X**Déclaration de la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant tout, qu'il me soit permis de me joindre à mes collègues pour féliciter à mon tour la Tunisie de l'excellent programme de travail qu'elle a présenté. Nous nous félicitons vivement de votre présidence ce mois-ci, Monsieur, et nous réjouissons de travailler avec vous pour en assurer le succès. Je remercie également les membres de leurs chaleureuses paroles de bienvenue à l'endroit des nouveaux membres que nous sommes. Nous félicitons nous aussi les autres États dont le mandat commence.

S'agissant de la question à l'examen ce matin, je remercie de son exposé la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu. Le fait que la présente réunion soit la première à laquelle nous participions en tant que membres à part entière du Conseil de sécurité est tout à fait approprié. La Syrie représente toujours une partie importante et très visible du travail du Conseil – et il est probable que nous y consacrerons une attention considérable.

Le monde s'est uni pour condamner les armes chimiques depuis les atrocités de la Première Guerre mondiale, or leur emploi figure toujours à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui.

À ce jour, les attaques à l'arme chimique en Syrie ont été commises en toute impunité. Cela est inacceptable. Les responsables doivent être tenus de rendre des comptes par le biais de mécanismes de justice pénale nationaux ou internationaux crédibles.

La Norvège condamne fermement l'emploi d'armes chimiques dans toute situation. Il s'agit d'un crime odieux et d'une violation de la Convention sur les armes chimiques, et le Conseil doit s'en occuper sérieusement.

Depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), l'utilisation d'armes chimiques en Syrie a été bien documentée et confirmée par l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC.

Dans le cadre de la mission conjointe OIAC-ONU, la Norvège, en collaboration avec le Danemark, a mené une opération navale pour assurer le transport des armes chimiques et de leurs composants hors de Syrie en 2014. C'était là une contribution à la destruction des armes chimiques de la Syrie afin de prévenir de nouvelles atrocités parmi la population civile.

Aujourd'hui, près de sept ans plus tard, la République arabe syrienne continue de ne pas respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, ce qui nous préoccupe profondément.

La Norvège a pleine confiance en l'OIAC et son secrétariat technique, ce qui implique évidemment une confiance totale dans les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification concernant l'utilisation d'armes chimiques à Latamné en Syrie en mars 2017.

La Syrie n'a pas répondu dans le délai de 90 jours aux mesures demandées dans une décision du Conseil exécutif de l'OIAC adoptée à sa quatre-vingt-quatorzième session, en juillet 2020. C'est pourquoi la Norvège s'est portée coauteur d'un projet de décision de la Conférence des États parties visant à suspendre certains droits et privilèges de la République arabe syrienne au titre de la Convention.

Nous exhortons la République arabe syrienne à se conformer pleinement et de toute urgence à la résolution 2118 (2013) ; à la Convention sur les armes chimiques, à laquelle elle est partie ; et à la décision de juillet 2020 adoptée par le Conseil exécutif de l'OIAC concernant l'emploi d'armes chimiques à Latamné en mars 2017.

Je voudrais à présent aborder le dernier rapport mensuel de l'OIAC sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (S/2020/1300, annexe).

Si nous nous félicitons des avancées réalisées sur trois des questions en suspens depuis la déclaration initiale de la Syrie, il est regrettable que 19 questions ne soient toujours pas réglées. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'OIAC a trouvé des raisons de douter de la déclaration de la Syrie, qui affirmait qu'une certaine installation n'avait jamais été utilisée pour la production d'armes chimiques. L'examen de toutes les informations recueillies par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC indique que la production et/ou l'armement d'agents neurotoxiques de guerre chimique a bien eu lieu dans cette usine. Afin de rétablir la confiance, la Syrie doit se conformer pleinement à la demande d'information de l'OIAC sur les types et les quantités d'agents chimiques produits et/ou transformés en armes sur le site.

Nous sommes également troublés par le fait que les autorités syriennes n'ont toujours pas fourni suffisamment d'informations techniques ni d'explications sur le produit chimique visé au point 4) de la partie B du tableau 2, qui a été découvert au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé.

La Norvège rejette fermement toute tentative de discréditer ou de jeter le discrédit sur l'OIAC et le travail du Secrétariat technique. De telles tentatives, qui visent à saper les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir l'application du principe de responsabilité et prévenir l'utilisation d'armes chimiques, sont profondément préoccupantes.

La Norvège s'est engagée à appuyer l'OIAC dans les efforts qu'elle mène pour mettre en place des dispositifs permettant d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Nous travaillerons en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil afin de garantir une réponse appropriée à l'utilisation d'armes chimiques.

Annexe XI**Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Je suis heureux, Monsieur le Président, de saluer votre présence à cette première réunion du Conseil de sécurité de la nouvelle année. Nous félicitons nos collègues tunisiens de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur notre plein soutien. J'aimerais également souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux cinq nouveaux membres non permanents, qui entament leur tour de service de deux ans au Conseil de sécurité, et leur souhaiter un mandat fructueux et productif.

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de sa présentation du quatre-vingt-septième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'application de la résolution 2118 (2013) (S/2020/1300, annexe).

Il est hautement symbolique que nous commençons nos travaux cette année par un débat sur l'affaire des armes chimiques syriennes en format public. À notre initiative, les réunions du Conseil sur ce sujet sont publiques depuis septembre, ce qui permet à toute personne intéressée par le sujet d'obtenir des informations de première main. Il est réjouissant que cette fois-ci, aucun membre du Conseil ne s'y soit opposé. C'est certainement un signal positif, une indication que tous les membres du Conseil ont compris l'importance d'une discussion transparente sur le sujet. La transparence et une approche impartiale et basée sur les faits sont deux des principes que la Russie a défendus au Conseil tout au long de l'année 2020 dans le cadre de l'affaire des armes chimiques syriennes.

À cette fin, nous avons organisé une réunion des membres du Conseil de sécurité selon la formule Arria le 28 septembre, avec la participation des experts indépendants Ian Henderson, Theodore Postol et Aaron Maté. En octobre, à l'initiative de la Russie, le Conseil a entendu les évaluations de l'ancien Directeur général de l'OIAC, José Bustani, un professionnel dont la réputation est irréprochable et qui a de nombreuses années d'expérience à la tête de l'organisation. Sa déclaration, dont nous avons dû donner lecture en raison de la position peu constructive des délégations occidentales (voir S/PV.8764), donne un aperçu objectif de la situation interne de l'OIAC, qui pose de graves problèmes pour sa réputation et son efficacité.

Depuis plusieurs mois, nous plaçons pour que l'actuel Directeur général de l'OIAC, Fernando Arias, soit invité à participer aux débats du Conseil de sécurité sur l'affaire des armes chimiques syriennes, ce qu'il a longtemps évité de faire sous divers prétextes. Enfin, en décembre, M. Arias s'est exprimé devant le Conseil (voir S/2020/1202). En insistant sur son invitation, nous espérons que le distingué Directeur général de l'OIAC donnerait enfin des explications sur les questions qui se sont accumulées concernant le travail du Secrétariat technique de cette organisation, notamment les nombreuses et plus que jamais retentissantes incohérences et violations concernant l'affaire des armes chimiques syriennes. Hélas, cela n'a pas été le cas. Le Directeur général s'est borné à répéter formellement les positions générales qui sont déjà bien connues. Nous n'avons rien entendu de nouveau de sa part, ni dans la partie publique ni dans la partie privée de la réunion de décembre.

Par ailleurs, M. Arias n'a pas pu présenter un exposé complet, puisque la visioconférence publique a été soudainement interrompue et est passée en format privé. Personne n'a pu expliquer pourquoi. En conséquence, le Directeur général a

évité de répondre aux questions du public pendant la partie publique de la réunion, bien que cela aille à l'encontre de la pratique établie concernant les exposés faits par les intervenants au Conseil de sécurité. Nous espérons que cette fâcheuse situation ne se reproduira pas au Conseil.

Nous espérons que dans un avenir proche, M. Arias aura le courage de se présenter à nouveau devant le Conseil et de répondre publiquement à nos questions. Les membres du Conseil qui étaient présents à l'occasion du débat du 11 décembre ont une liste de questions que nous prévoyons de faire circuler pour information aux nouveaux membres.

Qu'il me soit permis de présenter brièvement les faits aux nouveaux membres du Conseil et d'expliquer pourquoi le débat sur le dossier des armes chimiques syriennes suscite tant d'émotions et de points de vue opposés au sein du Conseil. Examinons les faits.

La Syrie a volontairement rejoint l'OIAC, a respecté sa déclaration initiale au titre de la Convention sur les armes chimiques et s'est débarrassée de tous ses stocks d'armes chimiques, sur les encouragements de la Russie. En 2014, le programme de guerre chimique syrien a cessé complètement, les stocks d'armes chimiques ont été éliminés et les installations de fabrication d'armes chimiques ont été détruites. L'OIAC l'a confirmé à maintes reprises. Depuis, la Syrie coopère pleinement avec l'OIAC, son secrétariat technique, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations, et toutes les missions d'enquête sur le terrain. Malheureusement, l'espoir que tout cela contribuerait à dissiper les accusations contre les dirigeants syriens concernant l'emploi d'armes chimiques contre leur population ne s'est pas matérialisé.

Durant toutes ces années, un certain nombre d'États ont continué de jouer la carte chimique pour intensifier la pression sur le Gouvernement de la République arabe syrienne, qu'ils ont tenté, sans succès, de renverser en surfant sur la vague du prétendu Printemps arabe. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais le fait est que les pays occidentaux continuent de lancer des accusations extrêmement graves contre Damas, en citant des preuves peu convaincantes, c'est le moins que l'on puisse dire, telles que des vidéos sur les réseaux sociaux ou des « témoignages » de personnalités notoirement subjectives de l'opposition antigouvernementale ou des tristement célèbres Casques blancs. Pourtant, les preuves du contraire, fournies non seulement par la Syrie et la Russie, mais également par un certain nombre d'organisations et d'experts indépendants, sont systématiquement passées sous silence.

Malheureusement, le Secrétariat technique de l'OIAC joue un rôle de plus en plus négatif dans ce processus. Au départ, nous espérons qu'il pourrait s'acquitter de manière transparente de son mandat technique et mener des enquêtes impartiales sur l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie. Ces espoirs se sont néanmoins rapidement éteints. Les incohérences dans les rapports du Secrétariat technique de l'OIAC remontent aux tout premiers rapports de la mission d'établissement des faits, selon lesquels des barils seraient tombés par des puits d'aérage du même diamètre, des bombes non guidées auraient mystérieusement plané 5 kilomètres au-dessus de leurs cibles au lieu de leur tomber dessus en chute libre et des activistes des Casques blancs auraient ramassé des échantillons de sarin à mains nues.

La situation a encore empiré. Le Secrétariat technique a cessé de prétendre respecter les pratiques et procédures normales en matière de collecte de preuves, notamment le principe de préservation des preuves matérielles. Lorsque certains de ses représentants les plus responsables, qui ne voulaient pas trahir leur conscience, ont lancé l'alarme et refusé de participer à une falsification directe, la direction du Secrétariat technique a eu recours à la répression, à l'intimidation, à la déformation des faits et à tous les moyens possibles pour sanctionner les réfractaires.

Pourtant, dès le début de 2021, les preuves de la falsification directe, de la manipulation et des irrégularités internes au sein du Secrétariat technique de l'OIAC ont dépassé un stade critique. Il me faudrait des heures pour toutes les citer. Les exemples les plus frappants sont les irrégularités flagrantes entachant les enquêtes sur les incidents de Khan Cheïkhoun en avril 2017 et de Douma en avril 2018. J'exhorte toute personne désireuse de former un avis objectif sur cette question à examiner les observations faites par des experts indépendants durant la réunion organisée selon la formule Arria le 28 septembre 2020, que j'ai déjà mentionnée. Elles montrent que les conclusions du Secrétariat technique à propos de Khan Cheïkhoun et de Douma violent les lois élémentaires de la physique. Je prie également les membres du Conseil de prendre en compte le témoignage de Ian Henderson, un ancien inspecteur de l'OIAC qui a participé directement à l'enquête sur l'incident de Douma et qui a affirmé que les dirigeants du Secrétariat technique, soumis à la pression directe des pays occidentaux, avaient « manipulé » ses conclusions concernant l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne. Les membres ont en leur possession le résumé de la réunion organisée selon la formule Arria, et, sur notre demande, celui-ci devrait prochainement être publié en tant que document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur Latamné publié en 2017 représente le point culminant de tous les efforts sans scrupules du Secrétariat technique. C'est un document politiquement subjectif, factuellement peu fiable et guère concluant sur le plan technique qui a été discrédité par des experts. Nous avons déjà exprimé nos critiques dans le détail, et nos arguments ont été publiés dans un document du Conseil de sécurité en juin dernier (S/2020/551). Cependant, nul besoin d'être un expert pour comprendre que l'utilisation présumée d'armes chimiques par les forces du Gouvernement syrien n'était pas nécessaire à l'époque, car durant cette période l'armée syrienne gagnait du terrain et avait déjà repris le contrôle de près de 75 % du territoire.

Néanmoins, ce rapport hautement contestable a constitué la base de la décision accusatoire antisyrilienne du Conseil exécutif de l'OIAC, qui a été adoptée en juillet 2020 avec le nombre minimum de voix requises. Selon cette décision, la République arabe syrienne a reçu l'ordre de respecter des conditions objectivement impossibles – déclarer ses armes chimiques restantes et les installations connexes qu'elle aurait prétendument utilisées, mais qu'elle ne possède tout simplement pas. Naturellement, le pays n'a pas pu obéir à cet ultimatum. En conséquence, nos collègues occidentaux s'efforcent maintenant d'initier un processus visant à enfreindre les droits de la Syrie à l'OIAC. Nous espérons que la majorité des délégations à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques en avril 2021 refuseront de participer à cette provocation et que la décision essentiellement punitive promue par un groupe de pays occidentaux ne sera pas adoptée.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général de l'OIAC sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'il contient également des passages accusatoires concernant des questions en suspens liées à la déclaration initiale. Comme nous l'avons appris durant la réunion organisée selon la formule Arria de la bouche de l'ancien inspecteur de l'OIAC que j'ai mentionné, Ian Henderson, la direction du Secrétariat technique a donné des instructions explicites à l'Équipe d'évaluation des déclarations en lui demandant de garder l'enquête ouverte. En suivant cette approche, peu importe comment les Syriens se justifient, l'Équipe ne sera pas autorisée à clore cette partie du dossier. Je tiens également à rappeler que le même expert est parvenu à la conclusion que durant la première étape de leur adhésion à la Convention sur les armes chimiques, un grand nombre des États signataires, lorsqu'ils ont soumis leurs déclarations, ont rencontré des problèmes similaires à ceux de la Syrie, mais que ces problèmes ont été

considérés comme des lacunes mineures qui n'empêchaient pas les États signataires de confirmer l'intégrité de leurs déclarations.

Je n'entrerai pas dans le détail des questions qui entourent la déclaration initiale en soi, car le débat sur cette question est une prérogative de La Haye, où les compétences techniques nécessaires sont disponibles. Ces compétences n'existent pas au Secrétariat de l'ONU, et c'est pourquoi il nous paraît doublement incompréhensible qu'il insiste autant sur cette question. Toutefois, pour faire une observation d'ordre général, je tiens à souligner que, selon la pratique établie à l'OIAC, la déclaration initiale est un document dynamique. La « redéclaration » de stocks est très fréquente et n'est pas une anomalie. Des armes chimiques ou des agents de guerre chimiques anciens et abandonnés utilisés dans le cadre des mesures antiémeute peuvent toujours être découverts. Les exemples abondent. Mon collègue des États-Unis n'est pas sans savoir que les États-Unis actualisent régulièrement leur déclaration, et que leurs stocks déclarés augmentent de ce fait régulièrement, même si cette augmentation est minime. Le Canada, la Belgique, la France, l'Allemagne et d'autres pays font de même. Nos collègues allemands en particulier, qui sont connus pour exprimer les plus fortes objections antisyriennes au Conseil de sécurité, ont eux-mêmes déclaré en retard, en 2013, une installation dans laquelle du gaz moutarde azoté avait été produit en 2011 et 2012. La raison invoquée pour cette omission a été que Berlin n'était pas au courant des exigences de l'OIAC. Comme peuvent le constater les membres du Conseil, nul n'est à l'abri d'erreurs.

S'agissant des problèmes relatifs aux déclarations initiales, il suffit de mentionner que quelque 500 munitions non déclarées ont été retrouvées en Libye en 2012, alors que la déclaration initiale de l'Iraq n'a jamais été confirmée et n'a été faite que sur la base des documents disponibles de l'ONU. Toutefois, dans le cas de ces pays, le Secrétariat technique de l'OIAC a fermé les yeux sur les erreurs figurant dans leurs déclarations initiales.

En bref, tout porte à croire que la déclaration initiale de la Syrie n'était pas exceptionnelle et que l'agitation qui l'entoure est créée artificiellement par le Secrétariat technique de l'OIAC et les délégations occidentales. Nous avons donc demandé en décembre au Directeur général de l'OIAC, M. Arias, d'expliquer pourquoi le Secrétariat technique appliquait clairement une politique du deux poids, deux mesures en excusant des erreurs mineures dans les déclarations initiales de certains pays tout en fomentant des accusations contre d'autres. Nous n'avons reçu aucune réponse. Au contraire, le rapport contient une nouvelle allégation selon laquelle la Syrie ne coopère pas de manière suffisamment active avec l'OIAC en vue de régler la question.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à souligner que la Russie, comme n'importe quel autre État responsable membre de l'OIAC, condamne catégoriquement l'emploi d'armes chimiques par qui que soit, où que ce soit et à quelque fin que ce soit. Voilà pourquoi il est important pour nous que cette organisation soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat. Il s'agit d'un problème mondial, qui ne se limite pas à la Syrie. Le dossier sur les armes chimiques de la Syrie était en définitive une sorte de mise à l'épreuve, qui a mis en évidence tous les problèmes qui compliquent le travail en cours du Secrétariat technique de l'OIAC. Le problème, en réalité, est beaucoup plus vaste et a une dimension systémique – de fait, une organisation internationale jadis très réputée et qui, malheureusement, est en train de devenir un instrument de manipulation politique et de répression des éléments jugés indésirables, suscite une crise de confiance de plus en plus marquée.

C'est là une tendance extrêmement dangereuse, et nous sommes tenus de la contrer par des efforts collectifs. L'OIAC est gravement malade de sa politisation, et ceux qui appellent à fermer les yeux là-dessus ne font qu'aggraver son état. Je

voudrais poser une question à nos collègues, qui aiment tant accuser la Russie de tenter de « nuire à l'autorité » de l'OIAC : qui veut vraiment le bien du patient ? Le médecin qui pose un diagnostic et définit un traitement, en recourant souvent à des méthodes désagréables pour le patient, ou bien celui qui, contrairement aux faits objectifs, convainc le patient qu'il est en parfaite santé ? Malheureusement, l'OIAC n'est pas en bonne santé. Traitons-la ensemble.

Pour terminer, je tiens à assurer au Conseil que nous entendons continuer de nous battre pour que l'OIAC recommence à inspirer confiance et pour renforcer son autorité, défendre les fondements du régime de non-prolifération des armes de destruction massive et nous opposer activement à la désinformation et aux mensonges éhontés. Nous comptons à cet égard sur l'appui de tous nos collègues au Conseil de sécurité.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Isis Gonsalves, Coordinatrice politique à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite la Tunisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie à mon tour de son exposé la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Puisqu'il s'agit de notre première visioconférence pour 2021, nous souhaitons la bienvenue au Conseil à nos collègues de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique et de la Norvège. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux cette année.

Je voudrais, pour commencer, rappeler la position bien établie de Saint-Vincent-et-les Grenadines, selon laquelle l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en quelque circonstance que ce soit, constitue une violation répréhensible du droit international. Les auteurs d'atrocités commises à l'arme chimique ne doivent pas être autorisés à agir en toute impunité et doivent être amenés à rendre des comptes.

L'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes est sans aucun doute l'une des plus grandes menaces sur la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'appuyer le mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et ses efforts constants pour faire en sorte que nous réalisons notre vision collective d'un monde sans armes chimiques. En outre, nous sommes favorables à toutes les initiatives visant à renforcer les capacités de l'OIAC et à veiller à ce que la qualité de son travail respecte les normes les plus strictes.

En tant qu'organe d'exécution de la Convention sur les armes chimiques, l'OIAC doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que cette organisation et ses divers organes subsidiaires soient irréprochables. Le travail important de l'OIAC doit donc rester impartial et transparent et ne jamais être politisé. Ses conclusions doivent pouvoir résister à un examen rigoureux, afin de promouvoir et d'entretenir la confiance entre les États parties et l'OIAC. En outre, il convient de favoriser une prise de décision fondée sur le consensus, afin d'éviter la persistance de la polarisation et des divergences et de promouvoir la coopération internationale.

Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ait fait naître de nombreux obstacles, nous félicitons l'OIAC et la Syrie d'avoir activement entretenu leurs échanges et d'avoir poursuivi leurs travaux, du moins dans la mesure où il était possible de s'en acquitter à distance. La question des lacunes et incohérences non résolues dans la déclaration initiale reste pendante, et nous espérons que la poursuite du dialogue entre les parties contribuera à continuer de cultiver l'esprit de coopération nécessaire pour faire en sorte que des progrès significatifs soient réalisés à cet égard.

Le Conseil de sécurité ne doit pas négliger les nombreuses notifications transmises par le Gouvernement syrien s'agissant des groupes armés qui se prépareraient à utiliser des armes chimiques et à mettre en scène des attaques à l'arme chimique. Nous réaffirmons que le Conseil de sécurité a l'obligation d'accorder toute l'attention voulue à cette question, de procéder à une évaluation dans l'intérêt de la protection des civils, et de veiller à ce que les principes du droit international soient respectés et appliqués avec cohérence.

Notre objectif de prévenir la mise au point, le stockage, le transfert ou l'utilisation d'armes chimiques pour mieux protéger l'avenir de l'humanité exige

à la fois la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013) et un partenariat déterminé avec l'OIAC. Le Conseil de sécurité – comme, de fait, la communauté internationale tout entière – doit œuvrer à l'unisson pour trouver un terrain d'entente afin de s'acquitter de cette responsabilité.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite la Tunisie de son accession à la présidence et, tout comme d'autres collègues, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité que sont l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège.

Je remercie également de son exposé aujourd'hui la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu. Nous remercions à nouveau le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'avoir été parmi nous et d'avoir présenté un exposé au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/2020/1202). Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans la résolution 2118 (2013) et les résolutions ultérieures, une coordination permanente entre l'ONU et l'OIAC est indispensable si nous voulons régler collectivement ce problème.

À ce stade, je voudrais également renouveler notre confiance à l'OIAC et à son secrétariat technique. Je rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une déclaration présidentielle (S/PRST/2019/14) qui réaffirmait notre ferme appui à l'action de l'OIAC. Il y a tout juste cinq semaines, l'écrasante majorité des États parties issus de tous les groupes régionaux a voté pour le budget de l'OIAC, qui inclut le renouvellement du financement de l'Équipe d'enquête et d'identification et d'autres équipes du Secrétariat technique qui travaillent sur la Syrie.

Je remercie le Directeur général de l'OIAC de son quatre-vingt-septième rapport mensuel (S/2020/1300, annexe). En décembre 2013, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité, dans sa résolution 2118 (2013), que la Syrie devait s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir d'aucune manière, de stocker et de détenir des armes chimiques, et se conformer à tous les éléments de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 27 septembre 2013, laquelle exigeait qu'elle soumette dans les 30 jours une déclaration sur son programme d'armes chimiques. Il est profondément regrettable que, sept ans plus tard, la déclaration à 30 jours faite par la Syrie ne puisse toujours pas être considérée comme exacte et complète.

Comme nous en avons déjà discuté, la déclaration d'armes chimiques de la Syrie pose de graves questions de fond qui ne sont toujours pas résolues. Il s'agit notamment de localiser des milliers de munitions et de centaines de tonnes d'agents chimiques. Comme le Directeur général l'a indiqué dans son précédent rapport et l'a rappelé dans le dernier, elles concernent entre autres une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée par l'autorité nationale syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques mais pour laquelle l'examen de tous les éléments recueillis par l'OIAC depuis 2014 indique que la fabrication et/ou l'armement d'agents neurotoxiques de guerre chimique a eu lieu dans cette usine.

La menace que ces questions non résolues continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales n'a rien d'hypothétique. Depuis que la Syrie a prétendument détruit tous ses stocks d'armes chimiques en 2014, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont tous deux conclu qu'elle avait utilisé des armes chimiques à six reprises au moins. Ces questions n'ont rien d'hypothétique pour les milliers de civils syriens dont le corps a subi les effets horribles des agents neurotoxiques et du chlore. Comme nous l'avons dit le mois dernier, le fait que trois des questions non résolues ont récemment été closes montre que, contrairement aux affirmations de ceux qui prétendent que ces

questions sont artificielles, elles sont éminemment capables d'être résolues si la Syrie choisit d'engager un dialogue sincère et constructif.

La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par le fait que la Syrie continue de ne pas honorer ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et par la menace qui en résulte pour la paix et la sécurité internationales et le régime de non-prolifération des armes chimiques. On le voit dans une récente décision du Conseil exécutif de l'OIAC, qui a fixé à la Syrie un nouveau délai pour le respect de ses obligations et recommandé que la Conférence des États parties prenne des mesures si elle n'y donnait pas suite. La Syrie n'ayant pas respecté ce délai, la Conférence des États parties envisagera d'agir au printemps.

Comme je l'ai dit plus tôt, il a toujours été reconnu que l'élimination du programme d'armes chimiques syrien doit être traitée par le biais des efforts concertés de l'OIAC et du Conseil de sécurité. Alors que nous entrons dans la huitième année de notre examen de cette question et que de nouveaux collègues se joignent à nous au sein du Conseil, nous nous réjouissons à l'idée de reprendre une discussion sérieuse et constructive sur les mesures que le Conseil de sécurité devra adopter pour faire respecter ses résolutions et contrer cette grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe XIV

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de m'associer à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil qui nous ont rejoints ce mois-ci. Au nom de l'Ambassadrice Craft et de tous les membres de la Mission des États-Unis, nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux sur cette question et sur d'autres. Je voudrais également de souhaiter à toutes et à tous une bonne année.

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord avec ses conclusions, à savoir que les armes chimiques sont inacceptables, leur emploi est inexcusable, et leur barbarie et leur inadmissibilité sont incontestées. Pourtant, aujourd'hui, à notre première réunion de 2021, nous, membres du Conseil de sécurité, en sommes encore à lutter pour faire respecter une norme mondiale vieille d'un siècle, celle de ne plus jamais utiliser de telles armes. Chaque mois, le Conseil se réunit pour exhorter la Syrie à honorer ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013), et pour la tenir responsable en cas de manquement.

Tous les membres du Conseil le savent, au cours des plus de sept années qui se sont écoulées depuis l'adhésion du régime d'Assad à la Convention, celui-ci a manqué à ces obligations et cherché à tourner en dérision les structures en place pour réaliser un monde sans armes chimiques.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les personnes qui utilisent des armes chimiques encourent de graves conséquences. Nous ne pouvons pas rester silencieux ni permettre que les armes chimiques et leur utilisation deviennent normales ou acceptables. Les États-Unis condamnent dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad, souvent dans des zones urbaines où les civils vivent et travaillent.

L'utilisation d'armes chimiques par Al-Assad n'est pas contestée. Son emploi d'armes chimiques n'est pas une question d'opinion. C'est un fait, confirmé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il incombe au Conseil de faire répondre la Syrie de son utilisation d'armes chimiques et de ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013). Nous appuyons tous les efforts visant l'application du principe de responsabilité. Ils sont essentiels pour rendre justice aux victimes du régime d'Assad, qui ont besoin de l'appui de la communauté internationale et le méritent. De plus, la responsabilité est également une mesure de confiance dans le cadre du processus politique plus large que nous avons appelé de nos vœux dans la résolution 2254 (2015) et qui apportera la stabilité et la paix à la Syrie et au peuple syrien.

Les États-Unis appuient résolument le travail impartial et indépendant de l'OIAC. Comme je sais ce que va dire mon collègue qui prend la parole après moi, je vais être clair : nous applaudissons la direction de l'OIAC, le Secrétariat technique et la manière crédible, objective et professionnelle dont il accomplit sa mission. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC s'est acquittée avec diligence de son mandat, et nous attendons avec impatience ses futurs rapports.

En réponse aux conclusions précédentes de l'Équipe d'enquête et d'identification concernant l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision en juillet 2020 demandant à la Syrie de prendre des mesures pour redresser la situation. En octobre 2020 à l'OIAC et pas

plus tard que le mois dernier dans un exposé au Conseil (S/2020/1202, annexe II), le Directeur général de l'OIAC, M. Arias, nous a informés que la Syrie n'avait pris aucune des mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif de l'OIAC de juillet. Cela n'est évidemment pas surprenant, mais le monde attend toujours que la Syrie les mette en œuvre.

Nous continuons d'appeler la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques à adopter les mesures appropriées lorsqu'elle reprendra sa session actuelle au printemps et à envoyer un message fort au régime d'Assad pour lui signifier que l'utilisation d'armes chimiques, en violation directe des obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques, a des conséquences.

Les États-Unis, ainsi que 45 coauteurs de pays du monde entier, ont soumis un projet de décision à la Conférence des États parties de l'OIAC en réponse à la violation effrontée et répétée par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et à sa non-exécution des mesures demandées par le Conseil exécutif en juillet. Nous, membres du Conseil, devons appeler tous les pays à appuyer cette décision, qui vise à amener le régime d'Assad à répondre de ses actes.

Au cours des derniers mois, nous avons vu la Russie accélérer sa campagne publique visant à discréditer l'OIAC et son travail. Mais ni le Conseil ni le monde ne sont dupes. On peut dire quelque chose, je crois, à voix haute et de manière répétée, mais cela ne la rend pas vraie pour autant.

Ce qui est vrai, c'est que le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques contre le peuple syrien. L'OIAC l'a démontré de manière crédible et objective, en corroborant les conclusions d'innombrables groupes syriens et internationaux de défense des droits de l'homme et d'autres organisations se livrant à la collecte de preuves. Nous exhortons la Russie et les autres défenseurs du régime d'Assad à encourager la Syrie à faire toute la transparence sur son emploi d'armes chimiques et sur ses stocks actuels d'armes chimiques.

Les États-Unis continuent d'appuyer le travail de l'OIAC pour débarrasser le monde de la menace et du fléau des armes chimiques. Il est temps que le régime d'Assad honore ses engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il est temps que le régime d'Assad réponde de ses crimes. Et il est temps que le peuple syrien – et de fait tous les peuples du monde – puissent vivre dans un monde libéré de la menace des armes chimiques.

Annexe XV**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter la Tunisie de son accession à la présidence ce mois-ci.

Nous sommes ravis d'accueillir chaleureusement les nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec eux tout au long de cette année.

Nous voudrions également rendre hommage aux anciens membres, la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, pour leur contribution aux travaux du Conseil au cours d'une année très difficile.

S'agissant du sujet qui nous occupe aujourd'hui, je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé mensuel sur l'application de la résolution 2118 (2013).

Je salue la participation des Représentants permanents de la Syrie et de la Turquie à la présente réunion.

Cela fait une année et 12 réunions sur ce sujet pour le Viet Nam au Conseil. Ma délégation voudrait souligner les points suivants.

Tout d'abord, un principe a toujours guidé l'action du Viet Nam, celui de la condamnation catégorique de tout emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par quiconque, en tout lieu, en toute circonstance et pour quelque raison que ce soit. Cela est inhumain et constitue une violation flagrante du droit international. Toute utilisation présumée d'armes chimiques doit entraîner l'ouverture d'une enquête afin de garantir la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de dissuader toute violation potentielle. Ce faisant, il importe d'obtenir des preuves irréfutables et d'établir les faits par un processus d'enquête complet, transparent et impartial, en pleine conformité avec la Convention et de manière non politisée.

Deuxièmement, la solution la plus viable à la question des armes chimiques en Syrie, qui n'a que trop duré, passe par une coopération continue entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la République arabe syrienne. Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ait eu certaines conséquences sur cette coopération, nous prenons note des efforts déployés par l'OIAC et par la Syrie ces derniers mois, en particulier en ce qui concerne la clarification des questions en suspens liées à la déclaration initiale. Conformément au quatre-vingt-septième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC, nous constatons que le processus est désormais en cours. Nous attendons également avec impatience la reprise complète des activités de l'OIAC afin de renforcer sa coopération avec la Syrie et de régler toutes les questions en suspens.

Nous encourageons l'OIAC et la Syrie à s'appuyer sur les réalisations récentes et à intensifier leurs efforts. La promotion de la coopération technique et des négociations menées dans un esprit constructif est le moyen le plus concret de contribuer au règlement des lacunes, des disparités et des incohérences qui n'ont pas été réglées, comme le mentionnent les rapports de l'OIAC. Le Viet Nam continuera d'appuyer l'OIAC dans l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par la CIAC. Il est de la plus haute importance de renforcer la coopération et la coordination en vue de mettre pleinement en œuvre la Convention et d'œuvrer à la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes chimiques.

Troisièmement, nous pensons que pour atteindre cet objectif, l'unité et la coopération au sein du Conseil et de l'OIAC sont fondamentales. Nous appelons toutes les parties à se mobiliser de manière constructive et non politisée, en se concentrant sur l'objectif commun, qui est la mise en œuvre intégrale de la CIAC. Le Viet Nam continuera de participer activement aux travaux de la Conférence des États parties à la CIAC et de suivre de près les travaux du Conseil exécutif de l'OIAC sur cette question.

Annexe XVI**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Vice-Ministre des affaires étrangères et des expatriés et Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Il me plaît de voir la Tunisie présider le Conseil de sécurité. Je vous félicite pour votre accession à la présidence, Monsieur le Président, et je suis convaincu que vous dirigerez avec brio les travaux du Conseil ce mois-ci.

La Syrie et la Tunisie ont beaucoup en commun. Nos deux pays font partie d'une région réputée pour le patrimoine culturel et littéraire qu'elle a partagé avec toutes les civilisations du monde. Ce patrimoine historique comprend les contes des *Mille et une nuits*, avec ses personnages et ses légendes, en particulier l'histoire d'*Ali Baba et les quarante voleurs*, qui a enchanté des générations par sa beauté et par sa représentation du triomphe symbolique du bien incarné par Ali Baba sur le mal incarné par les 40 voleurs. Nous voici aujourd'hui sur le champ de bataille éclaté des relations internationales, 100 ans après la création de la Société des Nations, la première organisation internationale multilatérale. Dans certaines capitales occidentales, les 40 voleurs continuent de faire ce que bon leur semble. Ils ont même développé leurs capacités et élargi la portée de leurs crimes, qui vont maintenant jusqu'à compromettre la sécurité et la stabilité de dizaines d'États Membres de l'Organisation, occuper leurs terres et piller leurs richesses, leurs objets artisanaux, leur pétrole et leur gaz ainsi que les moyens de subsistance de leurs peuples.

Mais les voleurs ne se sont pas arrêtés là ; ils ont essayé de déformer et de remodeler notre patrimoine mondial, en remplaçant les délicieux contes des *Mille et une nuits* par leurs mille et un mensonges, qui propagent l'agression et la destruction, et en exploitant leurs organes de presse et les instances internationales, notamment le Conseil, malheureusement, pour répandre ces « mensonges sans frontières ». Médecins Sans Frontières, clowns sans frontières, terroristes sans frontières – de nos jours, tout doit être sans frontières. Sur la base de ces mensonges, les voleurs détruisent nos pays et font du mal à nos peuples, comme ils l'ont déjà fait en Iraq, en Libye et ailleurs.

Je félicite une fois de plus mes collègues les Représentants permanents de l'Inde, de la Norvège, de l'Irlande, du Kenya et du Mexique pour l'élection de leurs pays en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité, et je leur souhaite de s'acquitter avec succès de leurs fonctions et de respecter les principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies, qui est le dénominateur commun qui nous unit et qui constitue le cadre de référence de nos travaux.

Alors que de nouvelles délégations rejoignent le Conseil, je saisis cette occasion pour rappeler certains des points essentiels de la prétendue question chimique, que certains Gouvernements occidentaux s'efforcent de maintenir à l'ordre du jour depuis des années, continuant à l'utiliser pour faire chanter mon pays et cibler un État, son peuple et sa position.

M^{me} Nakamitsu a déclaré que la résolution 2118 (2013) prévoyait l'élimination des armes chimiques en Syrie. Il y a sept ans, M^{me} Sigrid Kaag, Cheffe de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, a informé le Conseil que la Syrie avait mis en œuvre cette résolution en utilisant le navire américain *M/V Cape Ray* et deux autres

navires appartenant à des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Comment est-il donc possible, sept ans après que le Gouvernement syrien a mis en œuvre la résolution 2118 (2013) et rejoint l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de dire que seuls quelques progrès ont été réalisés, que trois questions ont été closes, que 19 questions restent en suspens et que donc la déclaration syrienne est incomplète ? Soudain, après sept années de coopération entre le Gouvernement syrien et l'OIAC, la mission d'établissement de faits et l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui est chargée d'évaluer la déclaration initiale, trois questions sont closes, et M^{me} Nakamitsu considère qu'il s'agit d'un progrès.

Dans l'intervalle, 19 autres affaires ont été ouvertes et qualifiées de « questions en suspens ». Cela signifie que lorsque le Gouvernement syrien, théoriquement bien sûr, clôturera 18 de ces 19 affaires – et cela pourrait se produire dans cinq, sept ou 10 ans, parce que la question en elle-même restera en suspens –, 45 autres nouvelles affaires seront ouvertes, car l'important n'est pas de résoudre la question chimique, mais plutôt de la garder ouverte à des fins de chantage politique. Je parle d'expérience. Rappelons que les « anges » qui ont créé la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) et la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) au début des années 90 pour rechercher de prétendues armes de destruction massive en Iraq ont maintenu ouverte la recherche de Godot, à savoir de l'arme nucléaire que posséderait l'Iraq, au Conseil jusqu'en 2008, comme chacun sait.

Pendant 17 ans, les deux commissions ont continué à rechercher Godot en Iraq jusqu'à ce que ce pays soit envahi, occupé et détruit et que ses richesses soient volées et pillées. Les membres savent – et ils peuvent se référer aux archives du Conseil – qu'en 2008, les deux commissions ont déclaré dans leur rapport final qu'elles n'avaient trouvé aucune arme de destruction massive en Iraq. C'est ainsi que les archives de la CSNU et de la COCOVINU ont été enfouies dans des boîtes secrètes, à la condition de ne pas être rouvertes avant 60 ans. Pourquoi cela ? Parce qu'elles renferment des scandales qui vont détruire la crédibilité des pays qui ont envahi l'Iraq. Quand y a-t-il eu une quelconque transparence ou obligation de rendre des comptes pour ceux qui ont envahi l'Iraq, l'ont accusé à tort et ont menti au Conseil de sécurité et à la prétendue communauté internationale ?

Mon pays s'est fermement engagé en faveur de la non-prolifération et du désarmement des armes de destruction massive. En 1968, la Syrie a adhéré au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève de 1925). En 1969, elle a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, en 1972, elle a signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La Syrie a adhéré en 2013 à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

En effet, nous sommes partie à toutes les conventions sur la non-prolifération des armes de destruction massive, et nous avons traduit nos paroles en actes. Si l'on se réfère aux archives du Conseil de sécurité, comme tout membre peut facilement le faire, on peut constater que le 27 décembre 2003, la Syrie, alors membre du Conseil, a présenté un projet de résolution visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Toutefois, la délégation des États-Unis a menacé de mettre son veto au projet de résolution s'il était mis aux voix, dans une tentative discriminatoire du Gouvernement de ce pays à l'époque de protéger les arsenaux chimique, biologique et nucléaire israéliens, comme il continue de le faire à ce jour. Notre projet de résolution, qui est toujours en bleu, a été conservé dans les archives du Conseil en tant que preuve de l'engagement de mon pays à éliminer les armes de destruction massive et à préserver l'humanité de leurs dangers.

Au vu de ce qui précède, il va sans dire que la Syrie condamne une fois de plus l'utilisation d'armes chimiques et de toute autre arme de destruction massive par quiconque, à tout moment, en tout lieu et en toutes circonstances. Malheureusement, mon pays a été victime de ces armes, tantôt en raison de leur utilisation fréquente par des organisations terroristes, les commanditaires d'attentats et ceux qui investissent dans ces armes, tantôt en tant que cible de campagnes effrénées visant à accuser le Gouvernement syrien d'utiliser des armes chimiques, à le diaboliser et à monter les États Membres contre lui.

Le Conseil de sécurité a examiné pour la première fois la question dite chimique il y a huit ans, lorsque j'ai envoyé, au nom de mon gouvernement, une lettre datée du 8 décembre 2012 (S/2012/917) au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité. Dans cette lettre, nous les avons informés que des agents d'Al-Qaïda fabriquaient des armes chimiques dans un laboratoire situé près de la ville turque de Gaziantep et menaçaient de les utiliser contre la population civile syrienne. Nous avons fait référence aux reportages des médias turcs sur des vidéos diffusées sur Internet au sujet de la fabrication de gaz toxiques à partir de produits chimiques obtenus par Al-Qaïda auprès d'une société turque et testés sur des animaux et d'autres organismes vivants. Nous avons également envoyé toutes ces informations aux comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme.

Dans la même lettre, nous avons expliqué que le Gouvernement syrien avait demandé à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), dirigée par le général Robert Mood, de visiter un laboratoire privé à l'est d'Alep qui fabriquait du chlore à des fins de stérilisation et de nettoyage, afin d'inspecter l'usine et de sécuriser ses approvisionnements car des groupes terroristes avaient prévu de les saisir et de les piller. Cependant, la MISNUS n'a pas pu effectuer cette visite parce que les terroristes ont ouvert le feu sur son personnel et ont ensuite pris le contrôle du laboratoire, qui contenait des tonnes de chlore toxique qui ont été utilisées par la suite, avec d'autres substances, par des organisations terroristes contre des civils et des militaires dans mon pays. Une fois de plus, nous avons transmis toutes ces informations aux comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme.

Les armes chimiques ont été utilisées pour la première fois dans mon pays le 19 mars 2013, lorsqu'un groupe terroriste a tiré un missile chargé de gaz chimiques sur la région de Khan el-Assal, dans la province d'Alep, tuant 25 personnes, dont 16 soldats syriens, et blessant des dizaines d'autres qui ont inhalé les gaz toxiques. Le même jour, mon gouvernement a envoyé une lettre officielle urgente au Secrétaire général Ban Ki-moon, demandant qu'une mission spécialisée, impartiale et indépendante soit envoyée pour enquêter sur l'attaque et en identifier les responsables. Je me suis personnellement entretenu avec le Secrétaire général, qui m'a demandé de lui accorder du temps pour qu'il puisse mener des consultations à ce sujet.

Bien entendu, cette initiative syrienne n'a pas répondu aux attentes des gouvernements qui soutenaient les organisations terroristes. La France et le Royaume-Uni ont délibérément tenté de déformer la lettre syrienne et de dissimuler l'utilisation d'armes chimiques par des organisations terroristes à Khan el-Assal. Un jour après l'envoi de la lettre syrienne, le 21 mars 2013, ils ont envoyé une lettre commune à Ban Ki-moon alléguant qu'il y avait eu d'autres cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie dans les provinces de Rif-Damas et de Homs et demandant au Secrétaire général d'enquêter sur ces cas présumés. Les gouvernements de certains autres États qui soutiennent le terrorisme et sont hostiles à mon pays, notamment le Qatar, l'Arabie saoudite et la Turquie, ont envoyé des dizaines de lettres similaires pour empêcher la mission d'enquête sollicitée par mon pays de confirmer que des organisations terroristes avaient utilisé des armes interdites et pour détourner la

mission de son but. Immédiatement après notre plainte contre l'utilisation d'armes chimiques à Khan el-Assal, le Secrétaire général a reçu 44 lettres de nombreux États hostiles à mon pays, affirmant que des armes chimiques avaient été utilisées en Syrie.

M. Ban Ki-moon m'a alors contacté pour m'informer qu'il voulait enquêter sur toutes les allégations qu'il avait reçues, à savoir la plainte syrienne et les 44 autres plaintes, qu'il demanderait et utiliserait les informations dont disposaient les autres États sur tous les cas présumés et qu'il créerait une mission d'enquête dont le mandat se limiterait à établir l'utilisation d'armes chimiques, sans identifier les auteurs de ce crime odieux, comme il l'a indiqué plus tard dans sa lettre du 22 mars 2013 (S/2013/814). Il aurait été possible d'aider le Gouvernement syrien et de répondre à son initiative visant à empêcher les organisations terroristes d'acquiescer et d'utiliser des armes interdites ; mais au lieu de cela, la question a été politisée et utilisée pour dénigrer le Gouvernement syrien et pour couvrir les crimes des organisations terroristes et de leurs commanditaires. Cela dure depuis sept ans maintenant.

Le premier scandale relatif à la question chimique a été l'envoi à Damas, cinq mois après l'attaque de Khan el-Assal, de l'équipe d'enquête nommée par l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et dirigée par l'expert suédois M. Sellström. Il a donc fallu cinq mois pour répondre à notre demande d'envoi d'une mission d'enquête. Nous savons tous que les preuves d'utilisation de gaz chimiques sont altérées par un laps de temps si long. Que les membres du Conseil imaginent ceci : le matin du 21 août 2013, alors que M. Sellström et son équipe à Damas avaient prévu de se rendre à Khan el-Assal pour commencer leur enquête, des armes chimiques auraient été utilisées dans la Ghouta, dans le Rif-Damas, et – Alléluia ! – la mission a été détournée de Khan el-Assal vers cette région. Huit années plus tard, l'attaque de Khan el-Assal n'a toujours pas fait l'objet d'une enquête, et M. Sellström ne s'est toujours pas rendu à Khan el-Assal. L'identité des personnes à qui cela profite saute aux yeux.

Dans ce conte des mille et un mensonges, il y a eu une succession de fausses déclarations, de miracles et de scandales qui ne peuvent être approfondis ici. Il s'agit notamment de l'attaque de Khan Cheïkhoun du 4 avril 2017 et de celle de Douma du 7 avril 2018. Et ce, malgré le fait que la Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et éliminé ses stocks d'armes chimiques ainsi que les matières et les installations nécessaires à leur production, comme je viens de le mentionner, et qu'elle a détruit ces stocks à bord du navire américain *M/V Cape Ray* et d'autres navires européens. Cela a été confirmé par M^{me} Kaag, Cheffe de la Mission conjointe OIAC-ONU et actuelle Ministre du commerce extérieur au sein du Gouvernement néerlandais, dans son exposé au Conseil de sécurité en juin 2014.

Malheureusement, l'OIAC est utilisée dans la guerre contre mon pays ; elle et ses équipes ont été transformées en un outil à la disposition de certains Gouvernements hostiles à la Syrie. En conséquence, elle a publié des rapports rédigés à distance sans se rendre sur les lieux des attaques. Ces rapports ne répondent pas aux normes minimales de crédibilité, de professionnalisme et d'objectivité. Les conclusions des travaux de l'OIAC sont basées sur des spéculations, des suppositions et des hypothèses incertaines qui reposent sur des sources dites ouvertes et sur les allégations, les preuves fabriquées et les faux témoins qui lui ont été fournis par l'organisation terroriste Casques blancs et ses commanditaires.

L'Organisation a traité de manière très sélective les cas faisant l'objet d'une enquête. Elle a cherché à nier les preuves qui lui ont été présentées par les Gouvernements syrien et russe concernant l'attaque attestée d'Alep qui s'est produite le 24 novembre 2018. Elle a accepté les allégations d'organisations terroristes concernant une attaque qui n'a pas eu lieu mais qui se serait produite à Saraqeb le 1^{er} août 2016. Ce n'est pas tout : la mission d'enquête enquêtant sur l'attaque de

Yarmouk qui s'est produite le 22 octobre 2017, sur les deux attaques survenues à Khirbat-Massasna le 7 juillet 2017 et le 4 août 2017, sur l'attaque de Qleïb el-Thaour à Salamiyé le 9 août 2017 et sur l'attaque d'Al-Balil à Souran le 8 novembre 2017 n'a publié aucun rapport ni aucune conclusion concernant ses enquêtes sur les cinq attaques. Toutes ces attaques se sont produites avant l'attaque présumée de Douma en 2018, au sujet de laquelle un rapport comportant de graves lacunes a été publié il y a plusieurs mois.

Ces dernières années, avec nos amis russes, nous avons présenté des arguments et des preuves scientifiques pour démontrer que ces allégations sont fallacieuses. Nous avons fourni des informations vérifiables dans plus de 215 lettres officielles et avons à plusieurs reprises apporté le témoignage d'universitaires, d'experts militaires et de spécialistes de l'OIAC. Il s'agit notamment de José Bustani, ancien Directeur général de l'OIAC, que les États occidentaux ont empêché de participer à la séance du Conseil de sécurité du 5 octobre 2020 ; de Ian Henderson, un inspecteur de l'OIAC avec 12 ans d'expérience qui, en tant que chef d'équipe, a participé à l'enquête sur l'attaque de Douma et s'est rendu à plusieurs reprises en Syrie dans le cadre de missions de l'OIAC ; de Theodore Postol, professeur de sciences, technologie et sécurité internationale au Massachusetts Institute of Technology ; et d'Aaron Maté, un journaliste indépendant et collaborateur du site Internet The Grayzone et du magazine *The Nation*. Les exposés et les informations scientifiques très importantes et vérifiables fournis par ces experts ont prouvé à quel point certains Gouvernements occidentaux ont politisé les travaux de l'OIAC, utilisant cette organisation comme une instance pour fabriquer des accusations et ensuite justifier leur agression contre la Syrie, réalisant ainsi ce qu'ils n'avaient pas pu accomplir en investissant dans le terrorisme et en le soutenant sans réserve et en ayant la mainmise sur le peuple syrien grâce à des mesures coercitives unilatérales.

Le 16 décembre 2020, la Syrie a soumis au Secrétariat technique de l'OIAC son quatre-vingt-cinquième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et de ses installations de production d'armes chimiques. Le Gouvernement syrien souligne qu'il est prêt à donner suite aux réunions techniques et consultations avec le Secrétariat technique de l'OIAC, comme cela avait été convenu précédemment, et à engager un dialogue structuré visant à régler définitivement toutes les questions en suspens et à clore les dossiers.

La Syrie condamne les efforts déployés et les pressions exercées par l'Occident pour forcer l'OIAC et ses États membres à adopter un projet de résolution franco-occidental prétendant faussement que la Syrie, je cite, « ne respecte pas » ses obligations au titre de la CIAC. Toute résolution basée sur la décision issue de la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif, elle-même basée sur les mensonges de la prétendue Équipe d'enquête et d'identification illégale en relation avec les attaques de Latamné, serait une décision purement politisée visant à faire porter l'accusation d'utilisation d'armes chimiques au Gouvernement syrien, à innocenter les terroristes et leurs commanditaires, à couvrir leurs crimes, à leur accorder des visas d'entrée pour leur permettre de s'échapper par le Golan syrien occupé et, avec l'aide d'Israël, de se rendre, à partir de là, dans les capitales des pays occidentaux. Avec ces terroristes dans leurs capitales, je leur souhaite bonne chance.

Mon gouvernement appelle à nouveau tous les États membres de l'OIAC à refuser de politiser le caractère technique de l'organisation et à s'attaquer à la politisation et aux graves lacunes qui ont entaché ses travaux et sapé son statut et sa crédibilité.

Pour terminer, comme dit le proverbe anglais, « Celui qui désire la pluie doit aussi accepter la boue ». En d'autres termes, quand on prie le ciel pour qu'il pleuve, on aura aussi des coulées de boue en réponse à nos prières. Les Gouvernements occidentaux

devraient tenir compte de ce dicton, car leurs actions – soutenir le terrorisme, recruter des combattants terroristes étrangers, faciliter leurs déplacements, interdire qu'ils soient rapatriés et qu'on leur demande des comptes et dissimuler l'utilisation d'armes chimiques interdites par des organisations terroristes – vont finalement se retourner contre eux. C'est pourquoi ces pays doivent reconsidérer et abandonner leurs politiques injustifiées.

Annexe XVII

Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de la Tunisie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé (annexe I). Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, et je leur souhaite plein succès.

Nous avons analysé le quatre-vingt-septième rapport mensuel (voir S/2020/1300, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur le programme d'armes chimiques du régime syrien. Les conclusions de ce rapport renforcent nos préoccupations concernant les questions en suspens relatives à la déclaration d'armes chimiques du régime d'Assad. Sur les 19 questions en suspens établies par l'OIAC, une est particulièrement alarmante. Il existe manifestement une installation de fabrication d'armes chimiques, ce qui est en contradiction flagrante avec l'affirmation contraire faite par le régime. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de la nature frauduleuse de la déclaration d'armes chimiques du régime syrien.

Comme l'a souligné le Directeur général de l'OIAC devant le Conseil le mois dernier (voir S/2020/1202, annexe II), les lacunes, les disparités et les incohérences identifiées dans cette déclaration subsistent encore. C'est pourquoi le régime doit coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et déclarer immédiatement à l'OIAC toute l'étendue de son programme d'armes chimiques. Cela nécessiterait, entre autres, de déclarer les types et quantités exacts d'agents chimiques fabriqués et/ou armés, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Pour ce faire, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit agir de concert et avec détermination.

La décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet 2020 reste particulièrement importante. Elle a fixé des paramètres d'action clairs et vérifiables et a exigé que le régime syrien se conforme à nouveau pleinement à la Convention dans un délai de 90 jours. La Turquie a coparrainé cette décision. Comme l'a confirmé le Directeur général de l'OIAC dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le mois dernier et dans son rapport en octobre (voir S/2020/1033, annexe, pièce jointe), le régime syrien ne respecte pas ses obligations en vertu de cette décision. Nous sommes donc en faveur de l'adoption de mesures concrètes en vue de remédier au non-respect persistant de la Convention sur les armes chimiques par le régime syrien. À cette fin, la Turquie a, de concert avec 45 autres États parties, parrainé un projet de décision, qui sera examiné durant la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Nous condamnons fermement l'emploi répété et avéré d'armes chimiques par le régime contre sa propre population. Nous attendons avec intérêt la fin des enquêtes en cours de la mission d'établissement des faits de l'OIAC et de l'Équipe d'enquête et d'identification. La Turquie réitère son plein appui à l'Équipe, qui joue un rôle essentiel dans l'identification des responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous exprimons une fois de plus notre confiance et notre appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses organes d'enquête. Leur travail dévoué est crucial et doit être soutenu. Nous regrettons les tentatives de remettre en question leur intégrité et leur crédibilité.

Plus de sept années se sont écoulées depuis l'attaque contre la Ghouta. Il est grand temps de prendre des mesures concrètes pour garantir l'application du principe de responsabilité en Syrie. Nous avons suffisamment de preuves de la culpabilité du régime, qui sont consignées dans les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, de la mission d'établissement des faits et, dernièrement, dans le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les incidents qui se sont produits à Latamné. Nous condamnons une fois de plus avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes à Latamné à trois reprises en mars 2017, comme l'indique le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Enfin, nous devons agir immédiatement pour mettre un terme à l'impunité d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il est indispensable d'exhorter le régime à apporter une coopération prompte et concrète à l'OIAC aux fins de l'application de la résolution 2118 (2013). Il est également essentiel de prévenir l'emploi récurrent d'armes chimiques par le régime. À cet égard, je tiens à souligner une fois de plus la responsabilité particulière qui incombe à ceux qui ont de l'influence sur le régime syrien.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant du régime syrien (annexe XVI), je réitère que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa présence ici représente un affront fait aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses observations délirantes.
